



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES REPUBLIQUE FRANCAISE ARRONDISSEMENT DE NICE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUN 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin, à dix-sept heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt et un juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Gérard GROSGOGEAT, Maire.

**Etaient Présents :** MM André BEZZINA, Claude ALLA, Mmes Ginette HATTEMBERG, Arlette QUECHON, MM. Emile PIRONE, Yves LE PREVOST, Jean-Claude DE TROCH, adjoints ; M. Jean-Pierre LETEVE, Mme Pierrette SARRAZIN, Mme Marlyne HUGHES, M. Egiste PLAZA, Mme Ginette BELLION, M Joseph COSENTINO, Mme Denise BRAVETTI, M. Jean-Luc MORLINO, Mme Anne MONTAGNAC, MM. Jean-Louis PAGNOTTA, Gilles MORTIER, Albert MOZZATTI.

**Etaient Excusés :** Monsieur Albert FRONTONI ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Monsieur Pascal HERNANDEZ ayant donné procuration à Monsieur André BEZZINA, Mesdames Béatrice SCOLARI, Ariane MERQUIT-AVENA, Messieurs Francis LHERMITTE, Jean DUCHATEAU, Madame Odile BALLERE, Monsieur Jacques BUISSONET,.

Madame Anne MONTAGNAC est élue secrétaire de séance.

### OBJET : LIGNE A GRANDE VITESSE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (LGV)

Monsieur Gérard GROSGOGEAT, Maire, expose :

« Le projet de ligne à grande vitesse –Provence Alpes Côte d'Azur présenté en ce moment au public est le fruit d'un vaste programme d'études conduit par le réseau ferré de France à la demande de l'Etat et des grandes collectivités partenaires du projet : le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, les Conseils Généraux des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, les agglomérations de Marseille, Toulon et Nice.

La CANCA, lors du conseil communautaire du 7 mars 2005, a déposé une motion devant la commission particulière du débat public.

Sans se positionner sur les différentes hypothèses de tracé traversant le Var et les Bouches du Rhône, la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur a souhaité affirmer les conditions de réussite de cette L.G.V et a privilégié un scénario caractérisé par :

- la création d'une liaison Nice/Paris en 3h30
- une connexion au réseau ferroviaire actuel à proximité de Nice (entre Antibes et Cagnes sur mer)
- la création d'une gare sur le site du pôle multimodal de St Augustin, à Nice, prévu au contrat de Plan Etat Région, autorisant aussi bien l'action de la L.G.V à l'Est du Département, dans l'attente d'une liaison à grande vitesse avec l'Italie, que la desserte de l'aéroport international Nice Côte d'Azur.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet tenant compte des critères avancés par l'agglomération Nice Côte d'Azur »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ADOPTE.



Pour extrait conforme  
LE MAIRE,

G. GROSGOGEAT